

Séance ordinaire du 25 mars 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D16

Objet : Domaine et patrimoine – Bilan des cessions et des acquisitions

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D16

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D16-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI			X	
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR			X	
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, adjoint en charge de l'urbanisme et des déplacements

Exposé des motifs :

Le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan des acquisitions et des cessions est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2024 s'établit comme suit :

Bilan des acquisitions réalisées en 2024 :

date de l'acte	Vendeur	Date de la délibération du CM	Désignation du bien	Objet Motif de la vente ou de l'acquisition	Prix principal
09/04/2024	DURET Maryse Marie-Pierre	13/02/2024	Parcelle de terrain nu cadastrée 118 section AH n°168 d'une contenance de 110 m ² rue de Belledonne Francin	Poursuite de l'aménagement de l'ancienne forge afin de créer un ensemble paysager cohérent	10 000 €
10/09/2024	BIGOT Josette Alice Marguerite OLIVIER Nathalie	11/07/2023	Parcelle de terrain nu cadastrée section AE n°104 (ex AE 61) d'une contenance de 2m ² - Maraville Les Marches	Acquisition dans le cadre de la réhabilitation de la liaison existante entre le chemin de Maraville et le chemin de Cugnet	40 €
10/09/2024	BERTRAND Dominique Charles Pierre LASLAZ Suzanne	02/04/2024	Parcelle de terrain nu cadastrée section AD n°149 d'une contenance de 131 m ² - Route du Lac de St André Les Marches	Acquisition dans le cadre de la réhabilitation d'un cheminement piéton en bordure de la RD 12	5 240 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D16

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D16-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

20/12/2024	OPAC DE SAVOIE	14/12/2021 et 23/06/2022	Parcelles de terrain nu cadastrées AB n°100 (ex AB 55) et AB 98 (ex AB 54) d'une contenance de 12 m ² Les Marches	Liaison douce n°1	480 €
31/12/2024	GUICHON Bernard	11/07/2023	Parcelles de terrain nu cadastrées C n°2112 (ex C 168), C 2114 (ex C 189), C 2116 (ex C 190) et C 2118 (ex 1052) d'une contenance de 1919 m ² Les Marches	Liaison douce n°3	959,50 €

Bilan des cessions réalisées en 2024 :

date de l'acte	Vendeur	Date de la délibération du CM	Désignation du bien	Objet Motif de la vente ou de l'acquisition	Prix principal
05/07/2024	MACHETTO Rémi Jean Marie	19/09/2023	Echange parcelle communale D 3010 (ex chemin non cadastré) d'une contenance de 549m ² contre la parcelle cadastrée D 3002 (ex1791) d'une contenance de 174m ² , la parcelle cadastrée D 3004 (ex1792) d'une contenance de 95m ² , la parcelle cadastrée D 3006 (ex1792) d'une contenance de 52m ² et la parcelle cadastrée D 3008 (ex2242) d'une contenance de 245m ²	Modification du tracé du chemin rural	0 €
18/10/2024	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	18/10/2024	Parcelle de terrain nu cadastrée section A 2895 d'une contenance de 1463 m ² et la parcelle section A 1933 d'une contenance de 23 m ² Les Marches	Vente dans le cadre de l'extension de Plan Cumin	6 687 €
13/12/2024	BUISSON Océane Anaïs FAVRE MEDJBEUR François Moulay Gabriel	11/06/2024	Parcelle de terrain nu cadastrée AB n°108 (ex AB 89) d'une contenance de 16 m ² Les Marches	Vente d'une surface sans fonction particulière et non destinée à être aménagée	1 680 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D16

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D16-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

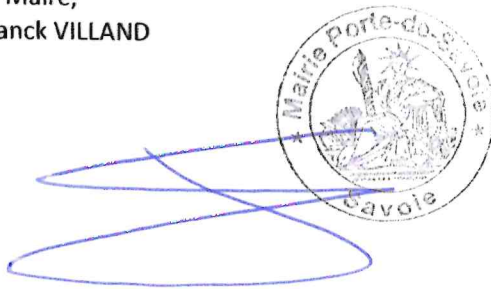
- **APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions 2024.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD

A black ink signature of Annie Berard, consisting of several overlapping loops.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D16

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D16-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025